

LIBREVILLE, 6 janvier (Infosplusgabon) - D'après des documents d'histoire, la fusillade de la rue d'Isly, appelée aussi le massacre de la rue d'Isly, a eu lieu le 26 mars 1962 devant la Grande Poste de la rue d'Isly (dont le nom commémore la bataille homonyme) à Alger, département d'Alger. Le bilan sera de 80 morts et 200 blessés. C'est un des derniers exemples de guerre civile entre Français. C'est selon l'historien Benjamin Stora un des exemples les plus marquants de la censure pratiquée pendant la guerre d'Algérie. Le gouvernement français n'a jamais reconnu sa responsabilité.

Ce jour-là une manifestation de citoyens français, civils non armés, partisans du maintien du statu quo de l'Algérie française, décidée à forcer les barrages des forces de l'ordre qui fouillaient le quartier de Bab El-Oued en état de siège à la suite du meurtre de six appelés du contingent par l'OAS, se heurta à un barrage tenu par l'armée française qui mitrailla la foule.

Le début de la violence

En Algérie, la proclamation du cessez-le-feu, le 19 mars 1962, marque la fin de la guerre dans les mots, mais c'est le début d'un déchaînement de violence qui va déferler jusqu'en juillet. Le 22 mars 1962, des activistes partisans de l'Algérie française prennent le contrôle de Bab-el-Oued et transforment ce quartier d'Alger en un énorme fort Chabrol. Suivra un texte de Jean Lacouture a été mis en ligne le 26 mars 2005 qui précise que le pouvoir gaulliste donna le funeste signal sanglant de la valise ou le cercueil.

Il est également possible de trouver les passages du tome IV de La Guerre d'Algérie d'Yves Courrière consacrés à ce drame : un premier article évoque la semaine qui a suivi les accords

d'Evian, le second décrit le déroulement tragique de la manifestation du 26 mars 1962. (Source Wikipedia).

Alors qu'un drame se préparait, la tension était à l'extrême alors que les ordres de l'Elysée étaient strictes : Il fallait empêcher les manifestants d'avancer. **Regardez la vidéo.**
via le lien :

<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=YNfzTjQfrIE&feature=related>

FIN/INFOSPLUSGABON/ANL/GABON2019

© Copyright Infosplusgabon